

Délibération n°D20240094

Rapporteur : Christophe DAVID-BORDIER

Service : Vie Associative et Sports

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Joëlle ISUS	a donné délégation à	Alain BANQUET
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

**ABSENTS** : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR - GYMNASES MUNICIPAUX

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles 2211-1, L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

VU le Code pénal, notamment son article R.610-5 ;

VU le Code du sport et notamment les articles L.212-1, L.212-11, L.321-1, L.332-1 à L.332-21, L.331-9 et R.322-4 et suivants ;

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code de la santé publique et notamment l'article L.3335-4 ;

VU le Code civil et ses articles 1240 et suivants ;

VU le règlement sanitaire départemental en date du 27 février 1984 ;

VU le projet de règlement annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer l'accès et les conditions d'utilisation des gymnases de la ville de BERGERAC afin d'en garantir leur paisible jouissance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** un règlement intérieur pour l'utilisation des gymnases municipaux tel que joint à la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application dudit règlement intérieur ainsi qu'à son actualisation, le cas échéant.

**Adopté par 31 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Héliène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.**

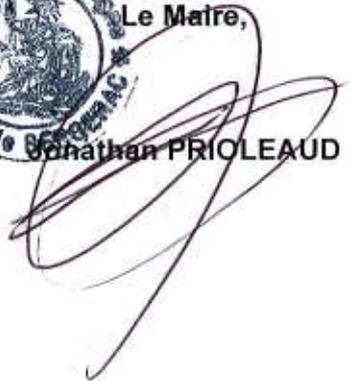
Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **30 SEP. 2024**  
et de l'affichage en date du **30 SEP. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

**La Secrétaire,**

  
**Hélène LEHMANN**



**Le Maire,**

  
**Jonathan PRIOLEAUD**